

*L'Ambassadeur de la  
République Argentine*

N° Note.: 26 / 2015

Paris, le 18 février 2015

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Je vous écris au sujet de certaines informations circulant dans la Presse sur la mort tragique du Procureur Général argentin, M. Alberto Nisman. L'Argentine apprécie toutes les condoléances exprimées. Je saisis cette occasion pour vous assurer que le Gouvernement argentin continuera de coopérer pleinement avec le Pouvoir Judiciaire afin de traduire en justice les responsables de l'attentat terroriste de 1994 contre l'Association Mutuelle Israélite Argentine (AMIA) à Buenos Aires, ainsi qu'avec l'enquête judiciaire pour déterminer les circonstances de la mort du Procureur Général Nisman.

Je souhaiterais vous signaler qu'il n'existe aucune poursuite, ni à l'encontre de la Présidente Cristina Fernández de Kirchner, ni du Ministre des Affaires étrangères Héctor Timerman. Le procureur Gerardo Pollicita a repris l'information judiciaire ouverte par le Procureur Alberto Nisman. Il appartient désormais à un juge d'instruction d'évaluer s'il existe ou non, des conditions pour ouvrir une instruction.

La lutte contre l'impunité et le terrorisme international constitue un pilier fondamental des gouvernements des Présidents Néstor Kirchner (2003-2007) et Cristina Fernández de Kirchner (depuis 2007). Leurs gouvernements ont activement promu une ferme politique d'Etat en faveur de la protection et la défense des droits de l'Homme aux niveaux national, régional et international. Depuis 2003, l'Argentine a mis en œuvre l'ensemble d'actions le plus complet afin d'atteindre la vérité et offrir justice aux victimes de l'attaque terroriste contre l'AMIA et leurs familles, et pour punir tous les auteurs matériels et intellectuels de ce terrible attentat.

Parmi ces actions, la création en 2004 par la Procuration Générale de la Nation, d'une Unité Spéciale d'Enquête, dirigée par M. Nisman, qui a finalement accusé des hauts fonctionnaires iraniens.

Par conséquent, le Gouvernement argentin se voit obligé de rejeter, par manque de fondement, les accusations dont il a fait l'objet récemment, présentées par l'Unité Spéciale d'Enquête dans le dossier AMIA. Aucun des éléments de ces accusations ne constitue une évidence, en aucune façon, de participation du Gouvernement d'Argentine pour dissimuler toute responsabilité dans l'attentat atroce contre l'AMIA. Par conséquent, le Gouvernement argentin rejette énergiquement toutes et chacune de ces accusations.

L'engagement du Gouvernement Argentin avec l'émission et le maintien par les autorités d'INTERPOL des notifications rouges publiées au sujet des délits en cours d'enquête dans le dossier AMIA est incontestable. De fait, dans sa lettre datée du 16 janvier 2015 à M. Héctor Timerman, Ministre argentin des Relations Extérieures, M. Ronald Noble, Secrétaire Général d'INTERPOL entre 2000 et 2014, déclare " ... à chaque fois que nous nous sommes rencontrés et avons parlé, vous et moi, des notifications rouges d'INTERPOL émises dans le cadre de l'affaire AMIA, vous m'avez indiqué qu'INTERPOL devait maintenir en vigueur ces notifications. Votre position et celle du Gouvernement argentin ont été constantes et fermes ... ».

Suite à l'arrêt pendant six ans de l'enquête sur le dossier AMIA en raison du refus de l'Iran d'accepter l'extradition des accusés et, considérant que la législation argentine ne permet pas de juger une personne en contumace, l'Argentine a signé en 2013 un Mémoire d'Entendement avec l'Iran dans le but de rendre possible qu'un juge argentin puisse interroger les accusés à Téhéran. Le but de cet accord de coopération judiciaire, approuvé par le Congrès de la Nation, était d'avancer dans notre infatigable et inébranlable lutte contre le terrorisme international, traduisant en justice –par le moyen des instruments fournis par le système judiciaire argentin- tous les auteurs matériels et intellectuels de l'attentat contre l'AMIA, ainsi que ceux ayant participé ou qui l'ont couvert.

Rien dans ce Mémoire n'a fait obstacle à la continuité de l'enquête dans le dossier AMIA. De fait, en février 2013 Amnesty International déclarait que : "... l'accord entre l'Argentine et l'Iran est une opportunité pour relancer l'affaire judiciaire de l'attentat de 1994 contre l'AMIA, car il rend possibles les interrogatoires en attente ...".

De même, il faut rappeler la demande de l'Argentine au Gouvernement des Etats-Unis, le 26 septembre 2013, réitéré le 17 février dernier, pour que l'attentat terroriste contre l'AMIA soit inclus dans le processus renouvelé de dialogue entre l'Iran et les Etats-Unis.

L'Argentine réitère son inébranlable recherche de mémoire, de vérité et de justice ainsi que son engagement dans la lutte contre le terrorisme international et l'impunité.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire ou éclaircissement.

Cordialement,

  
Mme María del Carmen SQUEFF  
Ambassadeur